Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 2026-114
ID : 022-242200715-20260629-114_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
34	**4**

Date de la convocation
22 Juin 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 7 Juillet 2026

et publication le 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Julie Cloarec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Dousselin – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Damien Loseille – Evelyne Minier

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Catherine Boudiaf excusée donne Pouvoir à Monsieur Alexandre Petit
Monsieur Christophe de Quelen excusé donne Pouvoir à Monsieur Fabrice Even
Madame Valérie Le Bonniec excusée donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Antonia Sérandour et Monsieur Pierre-Yves Daniel sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 114.2026 Approbation des affectations de résultats 2025 des différents budgets de la CCKB

La Présidente expose qu'il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats de la gestion 2025 des différents budgets de la CCKB et de couvrir au moins les déficits de la section d'investissement, pour couvrir d'éventuels besoins de financement sur les différents budgets, et de reporter les excédents en section de fonctionnement, ainsi que les déficits :

Elle propose, dans ce cadre, d'inscrire les sommes en question selon les modalités suivantes :

Budgets	*Résultats*	*Affectations /imputation*
Budget principal *Investissement*	- 1 229 834,06 €	→ D001 : 1 229 834,06 € (Dépenses d'Investissement)
Fonctionnement	2 524 926,29 €	→ 1068 : 1 371 154,06 € (Recettes d'Investissement) → 002 : 1 153 772,23 € (Recettes de Fonctionnement)
TRAD *Investissement*	0 €	
Fonctionnement	21 443,78 €	002 (Rec. Fonct.) : 21 443,78 €
Zone du Ruellou *Investissement*	- 844,64 €	001 (Dép. Inv.) : 844,64 € 1068 : 844,64 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 2026-114
ID : 022-242200715-20260629-114_2026-DE

Fonctionnement	58 454,73 €	002 (Dép. Fonct.) : 57 610,19 €
Zone de Toul Dous		
Investissement	1 885,39 €	001 (Rec. Inv.) : 1 885,39 €
Fonctionnement	- 8 072,36 €	002 (Dép. Fonct.) : 8 072,36 €
Parc d'Activités Rostrenen, Gouarec, Maël-Carhaix, Bon-Repos-sur-Blavet		
Investissement	-262 089,48 €	001 (Dep. Inv.) : 262 089,48 €
Fonctionnement	- 93 657,61 €	002 (Dep. Fonct.) : 93 657,61 €
Ateliers Relais		
Investissement	- 409 447,50 €	
Fonctionnement	(correction résultat 2024) + 13975,45 € (résultat 2025) = -395 472,05 €	001 (Dép. Inv.) : 395 472,05 €
	- 49 616,80 €	002 (Dép. Fonct.) : 49 616,80 €
Spanc		
Investissement	24 883,34 €	001 (Rec. Inv.) : 24 883,34 €
Fonctionnement	25 990,65 €	002 (Rec. Fonct.) : 25 990,65 €
Bureaux Relais		
Investissement	- 374 782,54 €	001 (Dép. Inv.) : 374 782,54 €
Fonctionnement	10 473,18 €	1068 (Rec.Inv.) : 10 473,18 €
Abattoir Intercommunal		
Investissement	- 36 814,31 €	001 (Dep. Inv.) : 36 814,31 €
Fonctionnement	- 376 957,67 €	002 (Dép. Fonct.) : 376 957,67 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire réuni le 29 juin 2025 arrêtant les comptes de gestion et comptes administratifs de l'année 2025,

Sur proposition de la Présidente,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- ***L'affectation suivante des résultats du Budget Principal de la CCKB :***
  - 1 229 834,06 € au 001(Dépenses d'Investissement)
  - 1 795 633,50 € au chapitre 10/article 1068 (Recettes d'Investissement)
  - 1 952 431,10 € au 002 (Recettes de Fonctionnement)

- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe du TRAD :***
  - 321 443,78 € au 002 (Recettes de Fonctionnement)

- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe de la ZA du Ruellou :***
  - 844,64 € au 001(Dépenses d'Investissement)
  - 844,64 € au chapitre 10/article 1068 (Recettes d'investissement)
  - 57 610,19 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-114_2026-DE

- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe de la ZA de Toul Dous :***
  - 1 885,39 € au 001(Recettes d'Investissement)
  - 8 072,36 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)

- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe des Parcs d'activités Economiques de Rostrenen, Gouarec, Maël-Carhaix et Bon-Repos-sur-Blavet :***
  - 262 089,48 € au 001(Dépenses d'Investissement)
  - 93 657,61 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)

- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe des Ateliers-Relais :***
  - 395 472,05 € au 001(Dépenses d'Investissement)
  - 49 616,80 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)

- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe du SPANC :***
  - 24 883,34 € au 001 (Recettes d'Investissement)
  - 25 990,65 € au 002 (Recettes de Fonctionnement)

- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe des Bureaux-Relais :***
  - 374 782,54 € au 001 (Dépenses d'Investissement)
  - 10 473,18 € au 1068 (Recettes d'Investissement)

- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe de l'abattoir :***
  - 36 814,31 € au 001 (Recettes d'Investissement)
  - 376 957,67 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)

Monsieur Bernard Trubuilt

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.